

From: **Support covid-19** <support-covid19@unsacom.fr>
To: **covid19@unsacom.fr** <covid19@unsacom.fr>
Subject: [covid19] FAQ CHÔMAGE PARTIEL
Date: 25.03.2020 13:13:17 (+0100)



FLASH INFOS

Covid-19 : FAQ CHÔMAGE PARTIEL

RUBRIQUE	QUESTION	REPONSE	DATE
GENERAL	Quel est le process pour décider de la "mise " en chômage partiel de tout ou partie d'un service ou d'une direction ?	Chaque direction, selon la chute d'activité constatée du fait de la crise sanitaire, adapte en conséquence son organisation à ses besoins opérationnels et détermine les équipes/activités à placer au chômage partiel.	25-mars
GENERAL	Comment le salarié est-il informé de sa mise en chômage partiel ? Quelle en est la durée ?	Le manager informera individuellement chaque salarié de sa date de mise en chômage partiel jusqu'au rétablissement de l'activité. Un courriel de confirmation lui sera envoyé.	24-mars
GENERAL	Le chômage partiel doit-il démarrer à la même date pour tous ?	Non, cette date peut varier d'un service ou d'une activité à une autre, selon le moment où la baisse d'activité est constatée.	25-mars
GENERAL	Quid des arrivées prévues durant la période de chômage partiel ?	Les équipes RH vont contacter les candidats afin de décaler leur date d'arrivée. Si ce n'est pas possible, il en sera de même que pour le reste des équipes (télétravail ou chômage partiel).	24-mars
GENERAL	Quel est l'impact du chômage partiel sur les périodes d'essai ?	Dès lors que le contrat de travail est totalement suspendu, la durée de chômage partiel décale d'autant la fin de la période d'essai.	25-mars

GENERAL	La fixation des objectifs 2020 va-t-elle être reportée ? Pondérée ?	La date du 31 mars est maintenue, mais dans l'hypothèse où les objectifs n'ont pas encore été fixés, ils le seront à la reprise de l'activité. Les outils restant ouverts, les objectifs pourront être revus en cours d'année.	24-mars
GENERAL	Pendant le chômage partiel, un collaborateur peut-il être amené à réaliser des astreintes ?	Lorsque le salarié est à 100% au chômage partiel, son contrat de travail est suspendu. Il ne peut donc exercer aucune activité pour l'entreprise, y compris l'astreinte.	25-mars
GENERAL	Un salarié quitte l'entreprise durant la période de chômage partiel (démission, licenciement, fin de CDD). Doit-il rendre son équipement immédiatement ?	Les restitutions de matériel se feront sur site ultérieurement, lorsque les différents kiosques seront en capacité d'accueillir du public. En ce qui concerne les véhicules, les cartes essence seront désactivées.	24-mars
GENERAL	Est-il possible de cumuler un autre emploi durant la période de chômage partiel ?	En théorie oui, dès lors que cette activité n'est pas concurrente de la nôtre, et qu'elle est exécutée dans le respect des règles de confinement. Pour cela, le collaborateur devra en informer son RH par écrit au préalable.	25-mars
GENERAL	Pendant la période de chômage partiel, les salariés conservent-ils les accès à leurs outils (email, intranet, mobile, etc.) ?	Oui les salariés conservent leur matériel et leurs accès aux outils et à l'information diffusée par la Direction.	25-mars
GENERAL	Est-ce que les collaborateurs qui possèdent un véhicule de fonction, peuvent utiliser leur carte essence pendant la période de chômage partiel ?	Oui, vous pouvez utiliser la carte essence dans le respect de la politique voiture de fonction.	25-mars
GENERAL	Quel motif les collaborateurs doivent saisir dans l'outil pour la période de chômage partiel ?	Il n'y a aucune action à effectuer de la part du collaborateur pour la période de chômage partiel.	25-mars
GENERAL	Pendant l'absence d'un collaborateur en chômage partiel, quel type de message d'absence doit-il indiquer ? Doit-il indiquer les coordonnées d'une autre personne à contacter en cas d'urgence ?	Nous vous recommandons de faire un message d'absence, sans indiquer de date de retour mais en précisant le nom d'un back-up pour gérer les situations d'urgence pendant votre absence.	25-mars
GENERAL	Que se passe-t-il si l'Administration refuse la conclusion de la convention de chômage partiel à SFR ?	En cas de refus de conclusion de la convention de chômage partiel par l'Administration, le salarié en sera immédiatement informé par son manager et son contrat de travail sera considéré comme n'ayant jamais été suspendu.	25-mars

GENERAL	Comment cela se passera-t-il quand le chômage partiel prendra fin?	Dès lors que l'activité sera rétablie, le manager en informera le collaborateur concerné qui reprendra son poste. Son contrat de travail n'étant plus suspendu, il reprendra tous ses effets.	25-mars
GENERAL	Quel est le délai de prévenance pour le retour au travail d'un salarié ? Et comment sera-t-il prévenu ?	Les salariés seront informés par téléphone et par mail de leur reprise du travail dans un délai raisonnable.	25-mars
GENERAL	Les rendez-vous avec les psychologues sur site, peuvent-ils se faire par téléphone ?	Toutes les permanences psychologiques et d'assistance sociale sont réalisées à distance. Par ailleurs, un numéro vert d'écoute et de soutien est accessible à tous, 24/24 et 7/7 au 0800 049 144.	25-mars
SALARIES CONCERNES	Les alternants, CDD et intérimaires peuvent-ils être placés en chômage partiel ?	Oui, les alternants et CDD peuvent être placés en chômage partiel et les intérimaires également, via leur société.	24-mars
SALARIES CONCERNES	Les stagiaires ne sont pas concernés par le chômage partiel. Que se passe-t-il pour les stagiaires déjà arrivés dans l'entreprise avant la mise en place du chômage partiel ?	Si le stagiaire appartient à une équipe mise en chômage partiel, l'entreprise va contacter l'école pour suspendre leur stage et reporter leur date de fin de stage si cela est possible.	24-mars
SALARIES CONCERNES	Quid de la gratification pendant la période de suspension du stage ?	Il n'y a pas de gratification pendant la période de suspension du stage.	24-mars
SALARIES CONCERNES	Que faire pour les écoles qui refuseraient la suspension et le report de la date de fin de stage ?	L'entreprise procèdera à une rupture anticipée de la convention de stage.	24-mars
SALARIES CONCERNES	Les élus peuvent-ils continuer à exercer leur mandat sur cette période ?	Le chômage partiel ne suspend pas les mandats. Les élus peuvent continuer leur mission de représentant du personnel durant cette période.	24-mars
SALARIES CONCERNES	Les collaborateurs à temps partiel sont-ils concernés par le chômage partiel ?	Oui, les salariés à temps partiel sont concernés par le chômage partiel.	24-mars
REMUNERATION	Les paies du mois de mars étant déjà finalisées, quel impact sur la paie d'avril ?	Pour les salariés qui seraient au chômage partiel sur la dernière semaine de mars, une régularisation sera effectuée sur la paie d'avril. Le chômage partiel du mois M impacte la paye du mois M+1.	24-mars
REMUNERATION	Le chômage partiel a-t-il une incidence sur la date des virements de paie ? Vais-je continuer à avoir un bulletin de salaire si je suis en chômage partiel ?	L'indemnité de chômage partiel est assujettie au PAS donc il y aura un bulletin de salaire chaque mois. Concernant la date de virement les équipes paye sont mobilisées pour les respecter.	25-mars

REMUNERATION	Quelle sera la rémunération lors d'une période de chômage partiel?	L'indemnité de chômage partiel (indiquée sur le bulletin de salaire comme : allocation activité partielle) correspond à 70% de la moyenne mensuelle des éléments bruts de la rémunération des 12 derniers mois précédant le début du chômage partiel (hors éléments exceptionnels). Cela correspond environ à 84% du net (avant prélèvement à la source).	24-mars
REMUNERATION	Quels sont les éléments dits exceptionnels non inclus dans le calcul de la rémunération ?	Ce sont les primes qui ne constituent pas la contrepartie du travail effectif du collaborateur. A titre d'exemple : primes de mobilité, primes de cooptation, primes de déménagement, primes exceptionnelles, etc.	24-mars
REMUNERATION	Comme le contrat est suspendu en cas de chômage partiel, quel est l'impact sur l'ancienneté du collaborateur ?	Le chômage partiel n'a pas d'impact sur l'ancienneté.	24-mars
REMUNERATION	Comme le contrat est suspendu en cas de chômage partiel, quel est l'impact sur l'intéressement/participation ?	Le chômage partiel n'a pas d'impact sur le calcul des droits individuels pour l'intéressement et la participation au titre de l'exercice 2020 à verser en 2021.	24-mars
REMUNERATION	Le chômage partiel a-t-il un impact sur l'impôt sur le revenu ?	L'indemnité versée au titre du chômage partiel est intégrée dans la base de calcul de l'impôt sur le revenu.	24-mars
COUVERTURE SANTE	Comme le contrat est suspendu en cas de chômage partiel, comment cela se passe pour la mutuelle?	Durant la période de chômage partiel, les salariés conservent leur couverture sécurité sociale, frais de santé et prévoyance. L'allocation est soumise aux cotisations frais de santé et prévoyance.	24-mars
COUVERTURE SANTE	Que se passe-t-il en cas d'accident ou de maladie pendant la période de chômage partiel ?	Le contrat de travail étant suspendu pendant toute la période de chômage partiel, il n'y a pas d'accident du travail ou d'arrêt maladie sur cette période.	24-mars

Support aux salariés : support-covid19@unsacom.fr

Ne pas hésiter à partager autour de vous.

Cordialement

Syndicat UNSa COM

Altice Campus – Bâtiment Ouest B2.013
16 rue du Général Alain de Boissieu
75015 – PARIS

unsa@sfr.com / unsa@unsacom.fr

<http://collab/sites/os/UNSA/default.aspx>

<http://unsacom.org/>



Choisir l'UNSa, c'est Agir !